

Service instructeur
Service du Développement Economique

N° CP-2015-4-2-8

Service consulté

GUICHET UNIQUE ARTISANAT

Résumé : Au titre du dispositif de Guichet Unique Artisanat, il est proposé d'attribuer un montant global de subventions de 36 957 € en faveur de sept entreprises, selon le tableau qui figure au présent rapport précisant la répartition des aides affectées aux différents bénéficiaires.

La Région Alsace et les deux Départements alsaciens ont mis en place un guichet unique régional de politique d'aide à l'artisanat pour coordonner l'offre et accompagner l'entreprise artisanale lors de la création ou de la reprise d'activités. Ce dispositif simplifie les démarches des porteurs de projets, tout en maintenant la présence des départements qui continuent à notifier leur intervention auprès des entreprises concernées.

Dans le cadre de ce dispositif, sept dossiers de création et de reprise d'entreprises artisanales ont été transmis par la Région au Département du Haut-Rhin. Le montant total des subventions susceptibles d'être attribuées s'élève à 36 957 €. Le détail figure dans le tableau ci-dessous.

Bénéficiaire	Libellé de l'opération	Montant des investissements retenus (HT)	Taux	Montant de la subvention
CANOPEE à COLMAR MARTIN Laurence ENT36707	création d'une fleuristerie <i>Cofinancement :</i> CONSEIL REGIONAL D'ALSACE 2 693 €	17 956 €	15 %	2 693 €
CLIMANOE à HOUSSEN SCHELL Jonathan ENT36708	création d'une entreprise d'installation sanitaire, de chauffage, climatisation et ventilation <i>Cofinancement :</i> CONSEIL REGIONAL D'ALSACE 4 043 €	26 952 €	15 %	4 043 €

POLESE ENERGIES Eurl à ANDOLSHEIM POLESE Patrice ENT36709	création d'une entreprise d'installation de chauffage, de sanitaire, climatisation et électricité <i>Cofinancement :</i> CONSEIL REGIONAL D'ALSACE 6 224 €	41 491 €	15 %	6 224 €
BOULANGERIE-PÂTISSERIE FERRY Sarl à SAUSHEIM FERRY Jeremy FERRY Coralie ENT36710	création d'une boulangerie, pâtisserie, traiteur, chocolatier, glacier, confiserie <i>Cofinancement :</i> CONSEIL REGIONAL D'ALSACE 26 394 €	175 961 €	15 %	8 000 € * plafond
BOULANGERIE-PÂTISSERIE PASCAL DEBES Sarl à SAINT-AMARIN PASCAL Matthieu ENT36711	reprise d'une boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, glacier, traiteur <i>Cofinancement :</i> CONSEIL REGIONAL D'ALSACE 4 713 €	23 565 €	15 %	3 535 €
LA REININGUETTE Sarl à REININGUE HERMANN Noël NIKLOWITZ Véronique ENT36712	création d'une boulangerie, pâtisserie, traiteur <i>Cofinancement :</i> CONSEIL REGIONAL D'ALSACE 34 540 €	172 699 €	15 %	8 000 € * plafond
KAISER FRERES Sarl à OSENBACH KAISER Manuel KAISER Stéphane ENT36713	création d'une entreprise d'installation et de maintenance de chauffage, sanitaire, climatisation <i>Cofinancement :</i> CONSEIL REGIONAL D'ALSACE 4 462 €	29 749 €	15 %	4 462 €
Total				36 957 €

* la subvention départementale est plafonnée à 8 000 € en cas de création d'entreprise.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre du dispositif de Guichet Unique Artisanat :
 - une subvention de 2 693 €, soit 15 % d'une dépense subventionnable de 17 956 € HT, à l'entreprise CANOPEE, dirigée par Mme Laurence MARTIN, pour la création d'une fleuristerie à COLMAR,

- une subvention de 4 043 €, soit 15 % d'une dépense subventionnable de 26 952 €, à l'entreprise CLIMANOE, dirigée par M. Jonathan SCHELL, pour la création d'une entreprise d'installation sanitaire, de chauffage, climatisation et ventilation à HOUSSEN,
 - une subvention de 6 224 €, soit 15 % d'une dépense subventionnable de 41 491 €, à l'entreprise POLESE ENERGIES, dirigée par M. Patrice POLESE, pour la création d'une entreprise d'installation de chauffage, de sanitaire, climatisation et électricité à ANDOLSHEIM,
 - une subvention plafonnée à 8 000 €, sur la base de 15 % d'une dépense subventionnable de 175 961 €, à l'entreprise BOULANGERIE PÂTISSERIE FERRY, dirigée par M. Jeremy FERRY et Mme Coralie FERRY, pour la création d'une boulangerie, pâtisserie, traiteur, chocolatier, glacier, confiserie à SAUSHEIM,
 - une subvention de 3 535 €, soit 15 % d'une dépense subventionnable de 23 565 €, à l'entreprise BOULANGERIE PÂTISSERIE PASCAL DEBES, dirigée par M. Matthieu PASCAL, pour la reprise d'une boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, glacier, traiteur à SAINT-AMARIN,
 - une subvention plafonnée à 8 000 €, sur la base de 15 % d'une dépense subventionnable de 172 699 €, à l'entreprise LA REININGUETTE, dirigée par M. Noël HERMANN et Mme Véronique NIKLOWITZ, pour la création d'une boulangerie, pâtisserie, traiteur à REININGUE,
 - une subvention de 4 462 €, soit 15 % d'une dépense subventionnable de 29 749 €, à l'entreprise KAISER FRERES, dirigée par MM. Manuel KAISER et Stéphane KAISER, pour la création d'une entreprise d'installation et de maintenance de chauffage, sanitaire, climatisation à OSENBACH,
- de prélever les crédits sur le programme F223, chapitre 204, fonction 93, nature 20421 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN